

Conditions générales de vente

Version du 1er octobre 2026 · Au Puits Doré

Durée du séjour

Le client s'engage pour une durée déterminée de 2 nuitées minimum et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux, le devis signé tenant lieu de contrat.

En juillet et en août, la durée minimale d'un séjour est de 6 nuitées.

Validation d'une réservation

Les séjours sont garantis uniquement par la réception des arrhes versées et déductibles de la facture. Les arrhes sont encaissées à réception.

Arrhes

Des arrhes de 30 % du prix total du séjour sont demandées. Soit par chèque (à l'ordre de « Au Puits Doré »), soit par virement bancaire. C'est à partir de l'encaissement des arrhes que votre réservation sera ferme. Le versement des arrhes implique l'acceptation des présentes conditions générales.

Règlement du solde et caution

Le solde est à régler au plus tard 14 jours avant l'arrivée.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le devis seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Pour tout séjour, une caution de 500 € sera demandée à l'arrivée, par chèque ou, pour les clients qui n'ont pas de chéquier français, en espèces. Elle sera restituée au moment du départ.

Annulation par le client

Si l'annulation par le client intervient plus de 14 jours avant le début du séjour, les arrhes sont remboursées dans leur intégralité par le propriétaire.

Si l'annulation intervient dans les 14 jours avant le début du séjour, les arrhes et le solde du prix de l'hébergement du séjour restent acquis au propriétaire.

En cas de séjour écourté par le client, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer son client par mail ou à défaut par téléphone. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes déjà versées.

Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation à partir de 17h pour les séjours à la semaine (à partir de 16h en formule weekend). Prévenir en cas d'arrivée après 21 heures. Pour une arrivée autre que dans les horaires fixés ci-dessus, le client devra avoir l'accord du propriétaire (possibilité de dépôt de bagages dans la journée par exemple).

Heure de départ

L'heure de départ des chambres doit se faire avant 10h dans le cas d'un séjour à la semaine du samedi au vendredi ou du dimanche au samedi. En formule weekend du vendredi au dimanche, l'heure de départ est exceptionnellement fixée à 16H.

Prestation d'hébergement

La prestation inclut l'hébergement, l'accès à l'ensemble de la maison, à la piscine et à la terrasse ainsi que le linge de lit, le linge de toilette et le ménage de fin de séjour.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public.

Capacité et conditions tarifaires

Le tarif minimum applicable correspond à l'hébergement de 8 personnes pour 2 nuitées (ou 6 nuitées en juillet et en août).

Un supplément est appliqué par personne supplémentaire pour l'ensemble du séjour, dans la limite de la capacité maximale du gîte qui est de 12 personnes.

Le contrat de location est établi pour un nombre précis de personnes. Seules les personnes mentionnées dans le contrat sont autorisées à séjourner sur les lieux.

Si à l'arrivée ou au cours du séjour le nombre de clients dépasse ce nombre et que le propriétaire n'en a pas été avisé, ce dernier est en mesure de facturer une pénalité de 50 € par personne et par nuit, dans la limite de 12 personnes.

Dans le cas où le contrat initial est établi pour 12 personnes, si à l'arrivée ou au cours du séjour le nombre de voyageurs est supérieur à 12 personnes, les propriétaires refuseront les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre le logement et ses équipements en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations.

Le client est tenu d'informer les propriétaires de toute intervention sur les lieux d'un prestataire externe pendant son séjour (traiteur, chef à domicile...).

Aucun repas ne peut être pris dans les chambres.

Le linge de lit et de toilette entreposé dans l'armoire du local « buanderie » n'est PAS à la libre disposition des clients.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

Utilisation de la piscine

La piscine des propriétaires est une piscine privée, non surveillée.

Son usage est réservé uniquement aux propriétaires et aux personnes séjournant Au Puits Doré.

Elle est accessible de mi- avril à mi- octobre, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

La piscine est sécurisée par un rideau rigide.

Les enfants évoluant au sein de la propriété Au Puits Doré, ainsi que dans et autour de la piscine, sont sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

À leur arrivée, il sera demandé aux adultes accompagnés d'enfant(s) de signer une décharge de responsabilité concernant la piscine et son usage.

Responsabilité

Le propriétaire décline toute responsabilité d'un éventuel accident survenu lors du séjour et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations sur les biens du client.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Acceptation des conditions

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des arrhes.